

DÉMARCHES ET PAIEMENT EN LIGNE



Renseignements : 05 57 22 26 61

polejeunesse@mairie-le-bouscat.fr



PAYER LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est facturée par la société ELIOR.

PORTAIL D'ACCÈS : l'application « Bon'App »

- Suivi des consommations
- Gestion des factures
- Paiement en ligne



MOYENS DE PAIEMENT PROPOSÉS :

- Prélèvement automatique
- Paiement électronique via « Bon'app »
- TIP Chèque

Pour tout autre moyen de paiement, se rapprocher de la société ELIOR.

NUMÉRO DÉDIÉ : 01-41-29-38-90

bonapp@elior.com

Permanences de la société ELIOR en mairie :

- Mardi 9h00-10h30
- Mercredi 9h00-11h00

Pour davantage d'informations

<https://bonapp.elior.com>

<http://www.bouscat.fr/demarches/inscriptions-services-et-activites/90-restauration-scolaire.html>

PAYER LE PÉRISCOLAIRE, LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, LES VACANCES SPORTIVES, LES ÉCOLES MULTISPORTS

La facturation de ces activités est effectuée par la Ville du Bouscat.

ACCÈS EN LIGNE : portail de démarches et paiement en ligne : ouverture au 1^{er} octobre 2018

- Consultation et gestion des factures
- Paiement en ligne
- Modification des coordonnées personnelles
- Contact des services municipaux

AIDE À L'UTILISATION DU PORTAIL :

- Page web du portail bouscat.fr
- Un tutoriel vidéo d'aide à la 1^{ère} connexion est à votre disposition
- Pour toute question concernant la connexion au portail : 05 57 22 26 61 de 8h45 à 17h00 (du lundi au vendredi) ou polejeunesse@mairie-le-bouscat.fr
- Pour toute question concernant le paiement en ligne : 05 57 22 26 21 de 8h45 à 17h00 (du lundi au vendredi) ou requete@mairie-le-bouscat.fr

AUTRES MOYENS DE PAIEMENT PROPOSÉS :

- Prélèvement automatique (télécharger une autorisation de prélèvement sur bouscat.fr, rubrique démarches>facturation>moyens de paiement ou se rapprocher du service facturation)
- Chèque et espèces à déposer en mairie